

LE GUIDE QUI LUI EST DONNÉ PAR LE SAINT-SIÈGE, et comme la source d'où il faut tirer la droite doctrine; et Dieu conserve encore à présent, dans le même ordre, un écrivain aussi renommé dans sa compagnie qu'estimé au dehors<sup>1</sup>, qui conclut ainsi ce qu'il a dit sur l'autorité de saint Augustin: « J'augmenterai plutôt que de diminuer les éloges de ce Père, que je regarde comme le plus grand de tous les esprits, comme celui où l'on trouve le dernier degré d'intelligence dont l'humanité est capable, un miracle de doctrine, celui dont la doctrine nous montre les bornes dans lesquelles se doit renfermer la théologie, l'apôtre de la grâce, le prédicateur de la prédestination, la bibliothèque et l'arsenal de l'Église, la langue de la vérité, le foudre des hérésies, le siège de la sagesse, l'oracle des treize siècles, l'abrégé des anciens docteurs et la pépinière où ceux qui ont suivi se sont formés. Il développe les mystères de la prédestination et de la grâce, comme s'il les avait vus dans l'intelligence et dans la pensée de Dieu même. » Que voudraient dire ces grandes et magnifiques paroles, s'il se trouvait que saint Augustin fût un novateur dans les dogmes qu'il se serait le plus attaché à prouver?

Il est vrai que ce savant homme apporte deux exceptions à son discours: l'une, s'il se trouvait que saint Augustin eût enseigné des choses contraires aux décisions des conciles ou des papes; l'autre, si tous les Pères ou la partie considérablement la plus grande de ces saints docteurs lui étaient contraires. Je reçois la condition, et j'ajoute seulement avec Suarez<sup>2</sup>, qui l'a donnée le premier, que cela se trouvera rarement ou point du tout. Il se trouvera si rarement, que ni Suarez, ni le savant père Deschamps qui l'a imité, n'en ont marqué aucun exemple, en sorte que de bonne foi il faut réduire ce rarement à point du tout, et reconnaître que ses restrictions (il faut suivre saint Augustin, si l'Église ou le commun des Pères ne lui sont pas contraires) sont apposées, non pour montrer que le cas soit arrivé, mais pour expliquer seulement en ce cas, quelle autorité serait préférable.

J'ajouterai encore, avec Vasquez<sup>3</sup>, que personne ne doit penser que les papes, et notamment Pie V et Grégoire XIII dans leur bulle contre Baius, aient condamné le sentiment de saint Augustin, qui a reçu en cette matière (de la grâce) une si merveilleuse recommandation et approbation par le pape Célestin I<sup>er</sup> et qui a été

<sup>1</sup> Steph. Deschamps de *her. Jans. lib. III, disp. 1, cap. VI, n° 15.*

<sup>2</sup> De *Grat. prolég. 1, n° 17.*

<sup>3</sup> In 1, 2. *D. Thom. disp. 190, cap. XVIII.*

celebré avec tant d'éloges dans tous les siècles suivants; en sorte, conclut-il<sup>1</sup>, qu'il nous faut tâcher d'expliquer la censure de ces papes sagement et d'une manière qui se puisse concilier avec la doctrine de ce Père. J'ajouterai, en dernier lieu, comme un corollaire de tout ce qu'on vient de voir, que si l'on prétendait avec M. Simon, que saint Augustin fût contraire à la tradition des saints docteurs, ou aux décrets de l'Église dans quelques dogmes touchant la grâce qu'il aurait entrepris d'établir comme de foi dans tous ses ouvrages, principalement dans les derniers, qui sont les plus approuvés; tous les éloges que lui ont donnés les siècles suivants, et tous les décrets des papes en sa faveur, ne seraient qu'une illusion: saint Augustin ne serait pas un guide donné par l'Église, si on s'égarait en le suivant; il ne serait pas la bouche de l'Église, s'il avait soufflé le froid et le chaud, le vrai et le faux, le bien et le mal: le pape saint Célestin ne devait point avoir si sévèrement réprimé ceux qui disaient que ce Père était l'auteur d'une nouvelle doctrine, si en effet il l'était, ni ceux qui le reprenaient d'avoir excédé, si en effet il excédait jusque dans des matières capitales: il ne fallait pas, comme a fait le pape Hormisdas, pour trouver le sacré dépôt de la tradition et de la saine doctrine sur la grâce et le libre arbitre, renvoyer aux livres de ce Père, avec un choix si précis de ceux qu'il fallait principalement consulter, si, de ces deux matières dont il s'agissait, il avait outré l'une et affaibli l'autre: il y eût fallu au contraire distinguer le bon d'avec le mauvais, le douteux ou le suspect d'avec le certain, et non pas y renvoyer indéfiniment: autrement, on égarait les savants, on tendait un piège aux simples, et, comme dit Suarez, l'Église, ce qu'à Dieu ne plaise, les induisait en erreur.

#### LIVRE SEPTIÈME.

SAINT AUGUSTIN CONDAMNÉ PAR M. SIMON: ERREURS DE CE CRITIQUE SUR LE PÉCHÉ ORIGINAL.

#### CHAPITRE PREMIER.

M. Simon entreprend directement de faire le procès à saint Augustin sur la matière de la grâce: son dessein déclaré dès sa préface.

Il ne faudra plus maintenant que lire, pour ainsi parler, à l'ouverture du livre, l'histoire critique de M. Simon, pour y trouver les marques sensibles d'une doctrine réprouvée. Nous avons déjà remarqué en abrégé pour une autre fin, mais

<sup>1</sup> In 1, 2. *D. Thom. disp. 190, cap. XVIII.*

il faut maintenant le voir à fond, qu'il se déclare dès sa préface, où, après avoir parlé des gnostiques et avoir mis leur erreur à nier le libre arbitre, il assure<sup>1</sup> que c'est par rapport aux fausses idées de ces hérétiques que les premiers Pères ont parlé tout autrement que saint Augustin des matières de la grâce, du libre arbitre, de la prédestination et de la réprobation. Voilà donc le fondement de M. Simon, que pour combattre les fausses idées de ceux qui niaient le libre arbitre, il en fallait parler tout autrement que saint Augustin, qui demeure par conséquent ennemi comme eux du libre arbitre, et fauteur des hérétiques qui le niaient. C'est en général le plan de l'auteur; et, pour le rendre plus vraisemblable, il ajoute que cet évêque, c'est saint Augustin, s'étant opposé aux nouveautés de Pélagé, au contraire des gnostiques, donnait tout au libre arbitre de l'homme, et rien à la grâce, a été l'auteur d'un nouveau système. C'est un système en matière de religion et de doctrine: c'est un système pour l'opposer aux nouveautés de Pélagé. Si ce système est nouveau, saint Augustin a opposé nouveauté à nouveauté; par conséquent excès à excès, et d'autres excès et d'autres nouveautés aux excès et aux nouveautés de Pélagé. Saint Augustin a le même tort que cet hérésiarque: il fallait faire un tiers-parti entre eux deux; et non pas prendre le parti de saint Augustin, comme a fait saint Célestin et toute l'Église.

Si la doctrine de saint Augustin est nouvelle sur la matière où il a reçu tant d'approbation, c'est une suite que ses preuves le soient. Aussi M. Simon pousse-t-il les choses jusque-là: *Saint Augustin*, dit-il, *s'est éloigné des anciens commentateurs, ayant inventé des explications dont on n'avait point entendu parler auparavant.* Voilà donc un novateur parfait, et dans le fond de son système, et dans les preuves dont il le soutient, sans que l'Église s'en soit aperçue; sans que d'autres que ses ennemis, que toute l'Église a condamnés, l'en aient repris. Après douze cents ans entiers, M. Simon le vient dénoncer, on ne sait à qui: il vient réveiller l'Église, qui s'est laissée endormir aux belles paroles de ce Père, et qui a déclaré en termes formels qu'elle n'a rien trouvé à reprendre dans sa doctrine; par conséquent rien de nouveau, rien à quoi elle ne fût accoutumée: autrement elle se serait soulevée, au lieu de réprimer ceux qui se soulevaient.

L'auteur n'a pu s'empêcher de sentir ici le mauvais pas où il s'engageait; mais son erreur est de croire qu'il peut imposer au monde par des termes vagues. *Je déclare néanmoins*, dit-il<sup>2</sup>, *que ce n'a*

<sup>1</sup> *Préf.*

<sup>2</sup> *Préf.*

point été pour opposer toute l'antiquité à saint Augustin, que j'ai recueilli dans cet ouvrage les explications des Pères grecs. Mais pourquoi donc? Est-ce pour montrer qu'ils sont d'accord? Ce serait le dessein d'un vrai catholique, qui chercherait à concilier les Pères, et non pas à les commettre. Mais visiblement ce n'est pas celui de M. Simon, chez qui l'on ne trouve à toutes les pages que les anciens d'un côté, et saint Augustin de l'autre; mais voici toute sa finesse: *Comme il y a toujours eu des disputes là-dessus, et qu'il y en a encore présentement, j'ai cru que je ne pouvais mieux faire que de rapporter fidèlement ce que j'ai lu sur les passages du Nouveau Testament dans les anciens commentateurs.* Il voudrait donc faire accroire que c'est seulement sur des matières légères et indifférentes qu'il oppose les anciens à saint Augustin. Nous verrons bientôt le contraire; mais en attendant, sans aller plus loin, il se déclare en continuant de cette sorte: *Vincent de Lérins* (à ce seul nom on s'attend d'abord à voir condamner quelque erreur; écoutons donc à qui l'on oppose ce savant auteur et les règles de la tradition): *Vincent de Lérins dit que lorsqu'il s'agit d'établir la vérité d'un dogme, l'Écriture seule ne suffit pas, qu'il y faut joindre la tradition de l'Église catholique; c'est-à-dire, comme il l'explique lui-même, l'autorité des écrivains ecclésiastiques.* Le principe est bien posé; mais voyons enfin contre qui on dresse cette machine. C'est, premièrement, contre l'hérésie en général: *considérant*, poursuit notre auteur, *les anciennes hérésies, il rejette ceux qui forgent de nouveaux sens, et qui ne suivent point pour leur règle les interprétations reçues dans l'Église depuis les apôtres.* Mais ce qui se dit contre l'hérésie en général, s'applique dans le moment à saint Augustin: *sur ce pied-là, conclut l'auteur aussitôt après, on préférera le commun des anciens docteurs aux opinions particulières de saint Augustin; enfin donc, après de vaines défaites, M. Simon se déclare sa partie: c'est à lui que tout aboutit: c'est contre lui que l'on procède régulièrement: c'est lui qui n'a pas suivi les interprétations reçues dans l'Église depuis les apôtres.* Il ne reste plus qu'à l'appeler hérétique: on n'ose lâcher le mot; mais la chose n'est point laissée en doute, et l'application du principe est inévitable.

M. Simon, croyant esquiver, s'embarrasse davantage: *Les quatre premiers siècles*, poursuit-il<sup>1</sup>, *n'ont parlé qu'un même langage sur le libre arbitre, sur la prédestination et sur la grâce; c'est pour dire que saint Augustin ne l'a pas parlé: Il n'y a pas d'apparence que les premiers Pères*

<sup>1</sup> *Préf.*

se soient tous trompés; c'est donc saint Augustin qui se trompe et qui renverse l'ancienne doctrine, dont l'Église l'avait établi le défenseur. C'est où tendait naturellement tout le discours. L'auteur n'ose aller jusque-là, et tournant tout court : *Je n'ai pas pour cela prétendu condamner les nouvelles interprétations de saint Augustin*, quoique contraires à celles qui ont été reçues depuis les apôtres; c'est-à-dire : Je n'ose pas condamner ce que les règles condamnent, ce que j'ai montré condamnable : j'ai bien posé le principe, mais je n'ose tirer la conséquence : *je souhaite seulement que ceux qui font gloire d'être ses disciples, ne fassent pas passer tous les sentiments de leur maître pour des articles de foi*. Je vous l'ai déjà dit, monsieur Simon, vous voulez nous donner le change : il ne s'agit pas de savoir si tous les sentiments de saint Augustin sont des articles de foi; il s'agit de savoir si, pour combattre ceux à qui vous le faites dire à tort ou à droit, il n'importe, vous n'avez pas pris un tour qui porte trop loin, qui range saint Augustin au nombre des adversaires de la doctrine reçue depuis les apôtres, qui le note par conséquent et qui oblige à le rejeter comme un novateur; vous avez beau dire, Je ne prétends pas, je n'ai pas dessein; c'est de même que tirer sa flèche contre quelqu'un et le percer de sa lance, et puis dire : *Je ne l'ai pas fait tout de bon*<sup>1</sup>; je n'avais pas dessein de le blesser.

On voit, dans cette préface de M. Simon, toute la suite de son ouvrage. A vrai dire, c'est à la doctrine de saint Augustin qu'il en veut partout : il y revient à toutes les pages avec un acharnement qui fait peur; il en est lui-même honteux, et il voudrait bien pouvoir excuser un déchainement si étrange : *Au regard des Latins*, dit-il<sup>2</sup>, *j'ai examiné plus au long les ouvrages de saint Augustin que ceux d'aucun autre, parce qu'il a eu des lumières particulières sur plusieurs passages du Nouveau Testament, et qu'il a tiré beaucoup de choses de son fond*. Sans doute son dessein était de faire admirer la fécondité de son génie; mais non : son dessein était de le reprendre partout, partout de le noter comme un novateur.

#### CHAPITRE II.

Diverses sortes d'accusations contre saint Augustin sur la matière de la grâce, et toutes sans preuves.

Jusques ici il parle sans preuve, et je ne m'en étonne pas dans une préface où il s'agit seulement de proposer son dessein; mais partout il continue sur le même ton : il décide, il détermine, il suppose tout ce qu'il lui plaît; mais en produisant les endroits des Pères qui ont précédé, il n'en produit

aucun de saint Augustin pour montrer qu'il leur soit contraire. Par exemple au chapitre v, où il commence à vouloir entrer en matière<sup>1</sup>, il apporte bien un passage de la *Philocalie* d'Origène, que nous avons déjà rapporté pour une autre fin; et non-seulement il loue cet auteur d'avoir soutenu le libre arbitre contre les gnostiques, mais il ajoute que son sentiment était alors celui de toute l'Église grecque, ou plutôt, continue-t-il, de toutes les Églises du monde avant saint Augustin qui aurait peut-être préféré à ses sentiments une tradition si constante, s'il avait lu avec soin les ouvrages des écrivains ecclésiastiques qui l'ont précédé. S'il avait lu avec soin; il n'a donc pas lu, ou il a lu sans attention. Il plaît ainsi à M. Simon; mais si lui-même, qui l'accuse d'avoir lu sans soin, avait lu avec soin seulement quatre ou cinq endroits des derniers ouvrages de ce Père, il y aurait appris qu'il a tout vu, qu'il a senti les difficultés dans toute leur étendue, mais aussi qu'il en a donné le vrai dénouement : s'il l'a fait sans citer les Pères ou sans les entendre, par malheur pour M. Simon le reste de l'Église ne les avait ni mieux lus, ni mieux entendus, puisqu'on a été content de ce que saint Augustin en a dit. Nous en parlerons ailleurs. Maintenant il nous suffit de remarquer que M. Simon accuse, sans preuve, saint Augustin de négligence. C'est ainsi qu'il agit toujours. En cet endroit et partout, à toutes les pages, saint Augustin, selon lui, a outré la grâce et affaibli le libre arbitre. Qu'il montre donc un seul endroit où il l'affaiblisse! Il n'a osé; car il sait bien qu'il l'a établi partout, je dis même dans ses ouvrages de la Grâce, et peut-être encore mieux que dans tous les autres. Il outre la grâce, vous le dites; mais une preuve qu'il ne l'a pas fait, c'est que vous n'avez osé citer les endroits, ni marquer précisément en quoi il excède.

Nous avons déjà remarqué, outre la préface de M. Simon, deux endroits dans le corps du livre, où il rejette les sentiments de saint Augustin sur la grâce, et où il produit contre lui Vincent de Lérins, comme si ses règles avaient été faites contre ce Père. Il le suppose; mais le prouve-t-il? Nous avons coté ces endroits<sup>2</sup>; qu'on les lise, on y trouvera des décisions de M. Simon, pas un passage de saint Augustin pour le convaincre d'avoir affaibli le libre arbitre, ou, ce qui est la même chose, d'avoir excédé sur la grâce.

Si je voulais ici transcrire tous les endroits où M. Simon accuse saint Augustin d'avoir voulu engager les pélagiens dans des opinions particulières<sup>3</sup>, je fatiguerais le lecteur, qui les trouvera de lui-même presque à chaque page. Je conclurai

<sup>1</sup> P. 77. — <sup>2</sup> Ci-dessus.

<sup>3</sup> P. 141, 252, 254, 255, 288, 290, 291, 292, 295, 298.

seulement, encore un coup, que si cela était, on aurait eu tort de tant vanter dans l'Église un auteur qui, en proposant aux pélagiens des opinions particulières, et non la doctrine commune, les aurait plutôt rebutés qu'il ne les aurait ramenés au grand chemin de la tradition.

#### CHAPITRE III.

Selon M. Simon c'est un préjugé contre un auteur, et un moyen de le déprimer, qu'il ait été attaché à saint Augustin.

Nous observerons dans la suite que ce qu'il appelle les opinions particulières de saint Augustin sont des vérités incontestables, et la plupart très-expressément décidées dans les conciles. Tout ce que nous avons ici à remarquer, c'est le mépris que l'auteur inspire pour la doctrine de saint Augustin. Il est si grand, que, tout au contraire des sentiments que nous avons vus dans les orthodoxes, c'est pour notre auteur une raison de censurer un écrivain, que d'avoir suivi ce Père dans la matière de la grâce. *Il suit ordinairement*, dit-il d'Alcuin<sup>1</sup>, *saint Augustin et Bede*; et voici quel en est le fruit : c'est, poursuit-il, qu'il s'attache, non au sens littéral, mais à la manière des théologiens : et il ne fait pas toujours choix des meilleures interprétations, étant prévenu de saint Augustin : où l'on peut voir, en passant, ce qu'il appelle la manière des théologiens; c'est de s'écarter du sens littéral, surtout lorsqu'on s'attache à saint Augustin ou à Bede, qui ne fait presque que le transcrire de mot à mot. Comme Claude de Turin, dit-il ailleurs<sup>2</sup>, *suiv pour l'ordinaire saint Augustin sur les matières de la grâce, de la prédestination et du libre arbitre, il a quelquefois des expressions qui paraissent dures; mais on prendra garde que ce n'est pas lui qui parle* : la faute en est à saint Augustin, à qui il s'est attaché. Saint Thomas fait la même faute, et notre auteur le reprend, dès les premiers mots de son *Commentaire sur saint Paul, d'être tout rempli de l'explication de saint Augustin*<sup>3</sup>. Il le note, un peu après, pour avoir embrassé le sentiment de saint Augustin<sup>4</sup>. Lorsqu'il s'agit de ce Père, c'est une cause de récusation contre saint Thomas, que d'y avoir été attaché. Estius, dit notre auteur<sup>5</sup>, sur la dispute de saint Pierre et de saint Paul, n'apporte point d'autre preuve pour le sentiment de saint Augustin, que les raisons de ce Père depuis confirmées par saint Thomas; mais on sait, ajoute-t-il aussitôt après, que la théologie de ce dernier n'est pour l'ordinaire qu'une confirmation de la doctrine de saint Augustin : c'est-à-dire, qu'on ne le doit pas écouter sur le sujet de ce Père, pour lequel il est

<sup>1</sup> P. 348. — <sup>2</sup> P. 359. — <sup>3</sup> P. 474. — <sup>4</sup> 475. — <sup>5</sup> P. 647.

trop prévenu. En parlant d'Adam Sasbouth, un docte interprète de saint Paul : *S'il fait*, dit-il<sup>1</sup>, *quelques réflexions, elles ne sont pas longues, parce qu'il est judicieux et qu'il ne dit presque rien qui ne soit à propos, si ce n'est qu'il s'étend quelquefois sur les interprétations des Pères, et qu'il prend parti pour celles de saint Augustin*. Voilà tout le tort qu'il a, et le seul sujet de rabattre la louange qu'on lui donne d'être judicieux.

Jansénius de Gand a dit, avec tous les théologiens, que saint Augustin ayant eu à combattre l'hérésie de Pélagie a parlé plus exactement de la grâce. Le grand critique le relève magistralement; et la sentence qu'il prononce, c'est, dit-il<sup>2</sup>, *qu'il est vrai que saint Augustin a parlé plus en détail de la grâce, puisqu'il a traité exprès cette matière; mais il y a lieu de douter que les principes dont il s'est servi, et les conséquences qu'il en a tirées pour combattre plus fortement Pélagie, doivent être préférés à ceux des anciens Pères, qu'il aurait pu suivre, détruisant en même temps les erreurs des pélagiens*. Il tâche de faire perdre à ce docte Père l'avantage qui lui est commun avec tous les autres, d'avoir parlé plus correctement sur les vérités lorsqu'elles ont été contestées, et de les avoir défendues avec plus de force qu'on ne faisait auparavant. Un peu au-dessus : *Il n'était pas nécessaire que saint Augustin inventât de nouveaux principes pour répondre aux pélagiens; il eût été, ce me semble, mieux de suivre ceux qui avaient été établis par les anciens docteurs de l'Église*. Au lieu de prendre ce bon et nécessaire parti, saint Augustin a pris celui de donner occasion aux pélagiens de dire qu'on s'élevait contre les anciens docteurs, et qu'on leur opposait des principes non-seulement nouveaux, mais encore outrés.

#### CHAPITRE IV.

M. Simon continue d'attribuer à saint Augustin l'erreur de faire Dieu auteur du péché, avec Bucer et les protestants.

M. Simon pousse si loin cette idée, qu'à l'entendre saint Augustin, en combattant les pélagiens, s'est jeté dans l'autre excès; c'est-à-dire, dans les erreurs les plus odieuses de Luther et de Calvin. C'est ce qu'on aura souvent à remarquer; et je rapporterai seulement ici ce qu'il a dit de Bucer<sup>3</sup>, lorsqu'en parlant des manières dures dont il s'exprime, quand il parle de la prédestination et de la réprobation, qui vont jusqu'à faire Dieu auteur du péché, il remarque que cet auteur cite pour lui les anciens écrivains ecclé-

<sup>1</sup> P. 639. — <sup>2</sup> P. 604. — <sup>3</sup> P. 744.

siastiques, mais la sentence de M. Simon est qu'il se trompe en cela. Car, dit-il, à la réserve de saint Augustin, et de ceux qui l'ont suivi, toute l'antiquité lui est contraire. Si l'on n'était trop accoutumé aux emportements de M. Simon, il faudrait se récrier à chacune de ses paroles. On ne pouvait plus formellement faire de saint Augustin un défenseur de Bucer et des duretés des protestants, un homme par conséquent plus propre à rebuter les pélagiens qu'à les instruire, et qui se laisse emporter aux excès les plus odieux. Tel est l'homme que l'Église a tant loué, et à qui elle a confié la défense de sa cause.

Nous avons déjà remarqué que, pour préférer Pélagie à saint Augustin, il dit que ce Père a fait Dieu auteur du péché: ici, pour lui égaler les protestants, il lui attribue la même erreur, et il n'y a point d'excès dont il ne l'accuse en faveur des hérétiques.

## CHAPITRE V.

Ignorance du critique, qui tâche d'affaiblir l'avantage de saint Augustin sur Julien, sous prétexte que ce Père ne savait pas le grec: que saint Augustin a tiré contre ce pélagien tout l'avantage qu'on pouvait tirer du texte grec, et lui a fermé la bouche.

Pour ôter à saint Augustin la gloire d'avoir vaincu les pélagiens, il n'y a chicane où M. Simon ne descende, jusqu'à dire, que ce savant Père n'avait pas toute l'érudition nécessaire pour cette entreprise, parce qu'il ne savait pas beaucoup de grec; comme si tout consistait à savoir les langues. Il dit donc d'abord que Pélagie s'était appliqué à l'étude de l'Écriture, et, comme on a vu, il relève tellement son Commentaire sur les Épîtres de saint Paul, qu'il les met presque au-dessus de tous ceux des Latins; mais Julien, poursuit-il, et ses autres sectateurs, étaient encore plus habiles que lui, ayant eu une connaissance assez exacte de la langue grecque. Ils avaient lu de plus les commentateurs grecs, principalement saint Jean Chrysostôme. Saint Augustin, qui n'avait pas tous ces avantages, n'a pas laissé de les combattre avec succès, et de les accabler en quelque manière, non-seulement par la force de ses raisonnements, mais encore par un grand nombre de passages du nouveau Testament, bien qu'il n'en apporte pas toujours le sens propre et naturel, à cause, dit-il deux pages après<sup>1</sup>, qu'ayant eu des sentiments particuliers sur la grâce et sur la prédestination, il lui est quelquefois arrivé de rendre le sens de son texte conforme à ses opinions.

On découvre de plus en plus les détours de

<sup>1</sup> Ci-dessus, liv. v, chap. vii.

<sup>2</sup> P. 285. — <sup>3</sup> P. 288.

notre critique, qui non-seulement fait marcher la louange avec le blâme, mais qui dans le fond ne dit jamais tout ce qu'il veut dire, et se prépare partout des échappatoires. Quoi qu'il en soit, il résulte assez clairement de son discours que saint Augustin n'avait pas sur Julien tout l'avantage qu'il fallait, à cause du peu de grec qu'il savait, et parce qu'il n'avait pas lu, à ce que prétend ce critique, saint Chrysostôme et les autres commentateurs grecs; et il se déclare plus ouvertement lorsqu'il ajoute: qu'il ne prévient pas toujours assez les objections de ses adversaires, dans l'explication des passages qui peuvent être interprétés de différentes manières, à cause de l'ambiguïté des mots; c'est-à-dire que, faute de savoir le grec, saint Augustin est demeuré court contre les pélagiens, et, comme ajoute notre auteur, qu'il était difficile de remporter une victoire entière sur ces hérétiques, sans toutes ces vues, qui viennent de la connaissance des langues.

On ne peut en vérité admirer assez ces esprits bornés à cette sorte d'étude et à la critique, qui, sous prétexte que par ce secours on éclaircit quelques minuties, ou qu'on fortifie la bonne cause de quelques preuves accidentelles, s'imaginent que la victoire de la foi sur les hérésies ne sera jamais complète, s'ils ne s'en mêlent. Leur présomption fait pitié. Il faut n'avoir jamais ouvert saint Augustin, pour ne pas sentir l'avantage qu'il a en toutes manières sur Julien, non-seulement par la bonté de la cause, mais encore par la force du génie. Pour ce qui est des avantages de la langue grecque, ce Père, sans se piquer d'en savoir beaucoup, loin de rien laisser passer à Julien, sait l'abattre par le texte grec d'une manière si vive, qu'il n'y avait plus qu'à se taire. Quand Julien, ou par malice, ou par ignorance, abusait du mot latin *plures*, qui signifie tout ensemble et plusieurs, sans comparatif, et dans le comparatif un plus grand nombre, ce qui lui servait à éluder un passage de saint Paul dont il était accablé, saint Augustin ne lui dit qu'un mot, en lui faisant seulement ouvrir le grec des Épîtres de saint Paul: L'Apôtre, dit-il, n'a pas écrit *plures*, un plus grand nombre; mais *multos* sans rien comparer; c'est-à-dire, simplement, plusieurs: il a parlé grec: il a dit πολλούς, plusieurs; et non pas πλείστους, un plus grand nombre; lisez, et taisez-vous. NON PRONUNTIAT *plures*, SED *multos*; GRÆCE LOCUTUS EST; πολλούς DIXIT, NON πλείστους; LEGE, ET OBMUTESCE. Il n'y avait en effet qu'à demeurer la bouche fermée, et abandonner son argument.

<sup>1</sup> P. 288 et 289.

<sup>2</sup> Op. imper. lib. II, n° 206, col. 1035. Bened.

Julien tâche d'é luder un passage de la Genèse de la version des soixante-dix, où il est dit qu' aussitôt après le péché nos premiers parents s'étaient fait cette forme d'habillement qui ne couvrait que les reins, et que les Grecs appellent περιζώματα, nom que la Vulgate a retenu: en bon latin *suecinctoria*, *præcinctoria*, et encore plus précisément *campestria*. On sait à quoi les saints Pères, et saint Augustin après eux, ont fait servir ces sortes d'habillements: saint Augustin l'explique en un mot par ces paroles: Qui vult intelligere quid senserint, debet considerare quid texerint<sup>1</sup>; ou comme il le propose ailleurs: Attende quid texerint, et confitere quid senserint<sup>2</sup>. Julien, qui ne voulait pas reconnaître ce malheureux changement que le péché a fait en nous, tâche de persuader à ses lecteurs, que nos premiers parents couvrirent alors également tout leur corps; et il prétendait que ce mot, *perizomata*, se devait traduire par le terme général *vestimenta*<sup>3</sup>: ce qui éludait manifestement l'intention de l'écrivain sacré; mais saint Augustin ramène cet hérétique à la signification du terme grec, qui rendait très-expressément l'hébreu de Moïse; et parce que Julien alléguait quelques interprètes qui avaient traduit comme il voulait, saint Augustin lui fait voir premièrement l'ignorance ou l'affectation manifeste de ces interprètes inconnus, qui n'avaient pas entendu, ou qui n'avaient pas voulu entendre un terme si clair: et secondement, quoi qu'il en fût, il démontrait que son argument subsistait toujours; ce qu'il fait d'une manière si pressante, qu'on ne lui peut répliquer: si bien qu'il sait tout ensemble, et profiter des avantages qu'on tirait du grec, et faire voir par la force de son génie que la preuve de la vérité ne dépendait pas des subtilités de la grammaire; parce qu'encore que son secours ait son utilité, Dieu a mis la vérité dans son Écriture d'une manière si forte par la suite de tout le discours, qu'elle ne laisserait pas de se faire sentir indépendamment de ces minuties et de toutes les finesses du langage.

Il en use de la même sorte contre le même Julien qui ne voulait pas entendre ce qui résultait contre lui de cette parole où saint Paul montre qu'il y a en nous quelque chose de *deshonnéte*, *INHONESTA NOSTRA*<sup>4</sup>, sans doute depuis le péché, puisque la sainteté du Créateur ne permettait pas qu'il fût sorti de ses mains un ouvrage où manquaît l'honnêteté. Quelques interprètes, par une sorte de honte, avaient adouci ce mot de saint Paul, et Julien se servait de leur timide interpré-

tation, pour affaiblir la pensée de cet apôtre, et cacher à l'homme pécheur l'inévitable deshonnêteté de sa nature corrompue; mais saint Augustin ne craint point, dans une occasion si pressante, de lui mettre devant les yeux toute la force du mot grec ἀσχήμονα, qu'il faut traduire avec la Vulgate *INHONESTA*, *deshonnéte*, ce qu'il prouve parce que l'apôtre oppose à ce mot ce qu'il appelle εὐσχημοσύνην, *HONESTATEM*, l'honnêteté: et encore εὐσχήμονα, *HONESTA*, *honnêtes*; et après avoir tiré tous ces avantages du texte grec, il fait voir encore à Julien que même, sans considérer la force du grec, *NULLA GRÆCORUM CONSIDERATIONE VERBORUM*, la seule suite du discours de saint Paul eût dû lui faire sentir combien l'homme devait rougir du désordre que le péché a mis dans son corps. Il procède avec la même méthode dans le dernier ouvrage contre Julien, où, après avoir établi le sens véritable de saint Paul par le texte grec, il prouve, par la nature de la chose même, qu'en effet il faut reconnaître cette deshonnêteté dans le corps humain, depuis que nos premiers pères furent obligés de le couvrir. Voilà ce qu'on appelle triompher et s'élever en sublime théologien au-dessus des langues, sans perdre les avantages qu'on en peut tirer.

Saint Paul avait fait voir le désordre de la concupiscence de la chair, en l'appellant πάθος ἐπιθυμίας<sup>2</sup>: ce que quelques-uns ont traduit comme la Vulgate *PASSIO DESIDERII*, la passion du désir ou de la concupiscence; et les autres, peut-être plus profondément, *MORBUS DESIDERII*, la maladie de la concupiscence<sup>3</sup>. Saint Augustin remarque la force du mot grec πάθος, qui sans doute signifie très-bien une maladie; et encore plus expressément, si je ne me trompe, une maladie habituelle, c'est-à-dire, le plus mauvais genre de maladie; et s'élevant, selon sa coutume, au-dessus de ces disputes de grammaire, il montre, et en cet endroit et ailleurs, non-seulement par la suite du passage de saint Paul, mais encore par tous les principes du christianisme, que de quelque façon qu'on veuille traduire le *pathos* de saint Paul, on ne peut s'empêcher de reconnaître qu'on le doit prendre en mauvaise part, et que c'est une véritable maladie.

On dira qu'il ne faut pas être fort savant en grec pour dire ces choses. J'en conviens; car qu'on n'aille pas s'imaginer que je veuille louer saint Augustin comme un grand grec, ou le relever par la science des mots qu'il a estimée, mais en son rang, c'est-à-dire, infiniment au-dessous de la science des choses. J'avoue donc qu'il ne savait

<sup>1</sup> De nupt. et conc. lib. II, cap. xxx.

<sup>2</sup> Oper. Imper. lib. IV, n° 37, p. 1153.

<sup>3</sup> Cont. Jul. lib. V, cap. II, n° 5, p. 628, 629.

<sup>4</sup> I. Cor. XII, 23. Cont. Jul. lib. IV, cap. XVI, n° 80, p. 624.

<sup>1</sup> Op. Imp. lib. IV, n° 36, col. 1152.

<sup>2</sup> I. Thessal. IV, 5.

<sup>3</sup> De nupt. et conc. lib. II, cap. xxxiii.

pas parfaitement le grec; si l'on veut, qu'il n'en savait pas beaucoup; et c'est de là aussi que je conclus que sans peut-être en savoir beaucoup, on peut abattre ceux qui le savent très-bien, mais qui en abusent, sans leur laisser aucune ressource.

Julien savait le grec, et mieux, à ce qu'on prétend<sup>1</sup>, que saint Augustin. J'en doute, je ne le crois pas; mais après tout, que nous importe, puisque ce Père en savait assez pour dire à Julien, sans se tromper: *Je suis fâché que vous abusiez de l'ignorance de ceux qui ne savent pas le grec; et que vous ne respectiez pas le jugement de ceux qui le savent*<sup>2</sup>? Sans atteindre à la perfection de la science des langues, je ne dis pas un saint Augustin, un si grand génie, mais tout homme judicieux et de bon esprit, peut, en écoutant ceux qui le savent, et en profitant de leurs travaux, et enfin, par tous les secours qu'on a dans les livres, arriver à prendre le goût des langues originales, et entendre les propriétés de leurs mots jusqu'à un degré suffisant, non-seulement pour comprendre, mais encore pour soutenir invinciblement la vérité. C'est ce qu'a fait saint Augustin. Il ne faut que voir comment il s'est servi du travail de saint Jérôme sur l'hébreu, et comment il en a tiré des avantages que saint Jérôme lui-même pourrait n'avoir point tirés; et nous pouvons assurer qu'aucun de ceux qui ont su le grec et l'hébreu, n'ont mieux défendu que saint Augustin l'Ancien et le Nouveau Testament, et la doctrine qu'ils contiennent. Nous serions bien malheureux, si pour défendre la vérité et la légitime interprétation de l'Écriture, surtout dans les matières de foi, nous étions à la merci des hébraïsants ou des grecs, dont on voit ordinairement en toute autre chose le raisonnement si faible; et je m'étonne que M. Simon, qui fait tant l'habile, ait l'esprit si court, qu'il veuille faire dépendre la perfection de la victoire de l'Église sur les pélagiens de la connaissance du grec.

#### CHAPITRE VI.

Suite des avantages que saint Augustin a tirés du texte grec contre Julien.

Mais je vois où M. Simon nous veut mener. Il veut dire que saint Augustin n'a pas eu assez de savoir pour approuver les interprétations favorables aux pélagiens, que ce critique entreprend de soutenir. Par exemple, il veut établir que l'explication du passage de saint Paul, *IN QUO OMNES PECCAVERTUNT, en qui tous les hommes ont péché*, n'est pas certaine, et qu'il lui faut préférer ou lui équaler du moins celle de Pélagé, qui soutient que *in quo* veut dire *quatenus* ou *eo quod* :

<sup>1</sup> P. 285.

<sup>2</sup> L. v, cont. Jul. cap. II, n° 7, p. 629.

en sorte que l'intention de saint Paul soit de dire, non que tous les hommes aient péché en Adam, ce qui est le sens catholique; mais que tous les hommes, du moins les adultes, aient péché en l'imitant, qui est le sens de Pélagé. Nous aurons bientôt à parler de cette pensée téméraire autant qu'ignorante, qui ne tend qu'à favoriser les pélagiens; mais nous dirons en attendant à M. Simon que si saint Augustin n'a pas approuvé cette mauvaise interprétation, ce n'est pas faute d'avoir vu que le grec se pouvait tourner à la manière que le critique voudrait introduire<sup>1</sup>. Car il l'a vu, et l'a rapportée tout du long dans son livre à Boniface; mais il l'a aussi réfutée si solidement, non par la force du mot, mais par les raisons du fond, qu'il y aura sujet de s'étonner, quand nous serons au lieu de les proposer, comment M. Simon a osé prendre en tant d'endroits le parti contraire.

Il est bien aisé de pouvoir dire qu'il est difficile d'excuser ici la négligence de saint Augustin, qui n'a point consulté le texte grec<sup>2</sup>: ce qui est cause qu'il n'a pas songé d'abord qu'il fallait rapporter *in quo*, non point au péché, qui est féminin en grec, mais à Adam même. Il est vrai qu'il n'avait pas d'abord consulté le grec; mais il le consulta bientôt après: M. Simon le reconnaît<sup>3</sup>; et il paraît qu'il le consulta de lui-même, sans que Julien ou quelque autre de ses adversaires l'en ait averti: mais ce qui paraît encore, c'est qu'avant qu'il le consultât il avait déjà si bien pris l'esprit de l'apôtre et le fond de son sentiment, par la seule suite du discours, que les pélagiens étaient confondus; en sorte qu'il a soutenu la véritable traduction de cet endroit de saint Paul, avec une parfaite connaissance de la vérité<sup>4</sup>. Voilà les négligences de saint Augustin, qui font plaisir à un vain critique, mais dont les esprits solides ne s'émeuvent pas.

Ce saint docteur n'a pas moins fait paraître l'attention qu'il avait au texte original, en examinant cet autre important passage du même saint Paul: *Regnavit mors ab Adam, etc.*<sup>5</sup>. Car il rétablit, par le texte grec, la négative très-nécessaire qui manquait à un grand nombre de livres latins; et en même temps il affermit, selon sa coutume, la véritable leçon par la suite du discours et du dessein de saint Paul, afin que personne ne s'y pût tromper: ce qui est le fruit d'une solide et véritable critique.

<sup>1</sup> Cont. duas Epist. Pelag. lib. IV, cap. IV, n° 7, p. 472.

<sup>2</sup> P. 286.

<sup>3</sup> Loco jam citat.

<sup>4</sup> De peccat. Mer. lib. I, cap. IX, n° 10, p. 7.

<sup>5</sup> Ibid. cap. XI, n° 13, p. 8. Cont. Jul. lib. VI, cap. IV, n° 9, p. 666. L. II op. imp. p. 1028 et seq. imp. p. 1033 et 1038.

#### CHAPITRE VII.

Vaines et malignes remarques de l'auteur sur cette traduction, *Eramus naturá filii iræ*: que saint Augustin y a vu tout ce qui s'y peut voir.

Notre auteur insinue encore artificieusement, à sa manière, que saint Augustin s'est trompé dans l'application de ce passage, *naturá filii iræ*: NOUS ÉTIONS, PAR LA NATURE, ENFANTS DE COLÈRE<sup>1</sup>. Je ne doute point, par exemple, dit ce critique<sup>2</sup>, que saint Augustin n'ait très-bien expliqué à la lettre, dans son second livre (des Mérites et de la Rémission des péchés)<sup>3</sup>, ces paroles de saint Paul: *ERAMUS NATURA FILII IRÆ, qu'il entend du péché originel, parce que NATURA, ou, comme il lit, NATURALITER, est la même chose qu'ORIGINALITER*. Pourquoi tant dissimuler ses sentiments? Il fait semblant de ne douter pas que saint Augustin n'ait très-bien expliqué à la lettre ce passage de saint Paul; et moi, sans hésiter, je dis qu'il en doute, et même qu'il n'en croit rien, et que ce sont là des détours de cet esprit tortillant, par lesquels il nous veut conduire au plus loin de ce qu'il semble dire d'abord. La raison que j'ai de le croire, c'est qu'il ajoute aussitôt après ces propres mots: *Mais saint Jérôme, qui est plus exact, a observé que le mot grec φύσει, auquel répond NATURA dans le latin, est ambigu, et qu'il peut être traduit par PRORSUS ou OMNINO*. S'il croit de si bonne foi que saint Augustin ait très-bien expliqué à la lettre l'endroit de saint Paul, pourquoi donc opposer ensuite l'interprétation de saint Jérôme qui est plus exact? pourquoi encore la confirmer par l'ancienne version syriaque? pourquoi ajouter en confirmation que plusieurs scolastes grecs ont cru que φύσει ne signifiait en ce lieu que *veritablement*, et conclure enfin par ces paroles<sup>4</sup>: *Ce qui rend encore ce passage plus obscur, c'est que le mot de colère se prend aussi dans l'Écriture pour peine; et alors le sens serait: Nous méritions véritablement d'être punis*.

Voilà comment il ne doute point que saint Augustin n'ait très-bien expliqué ce passage à la lettre; pendant qu'il en doute si bien, qu'il n'omet aucune raison pour nous en faire douter. Il faut, une fois, apprendre son malin langage et ses manières trompeuses. Mais il est aussi peu sincère dans le fond que dans les manières. Car, premièrement, il impose à saint Augustin, en faisant accroire qu'il a lu, non point *naturá*, mais *naturaliter*; ce qui n'est pas vrai. Saint Augus-

<sup>1</sup> Ephes. II, 3.

<sup>2</sup> P. 289.

<sup>3</sup> Lib. II de Mer. et Remiss. pecc. cap. X, n° 15, 1, 48.

<sup>4</sup> Ibid. p. 289.

tin a lu partout *naturá*: ce qu'il ajoute, *naturaliter*, il ne l'ajoute pas comme le texte de l'apôtre, mais comme l'explication de quelques-uns, qu'il explique encore davantage par *originaliter*. Pour s'en convaincre, il ne faut qu'entendre les propres paroles de ce Père, qui dit en termes formels, *que ce qui est dans l'apôtre, ERAMUS NATURA, est tourné par quelques-uns naturaliter, non selon le terme, mais selon le sens*<sup>2</sup>; ce qu'il répète encore en un autre endroit<sup>3</sup>. Mais il a beau le répéter, notre critique ne l'entend pas davantage. Car, à quelque prix que ce soit, il veut, jusqu'aux moindres choses, faire voir dans saint Augustin une ignorance du texte, ou bien une négligence de le consulter.

Secondement, saint Augustin n'a pas ignoré que le mot φύσει, *naturá*, ne pût signifier en grec, dans une signification écartée, *prorsus* ou *omnino*<sup>4</sup>: car il ne le nie pas à Julien qui le lui objecte; mais il ne daigne pas s'arrêter à une interprétation qui aurait été extraordinaire, bizarre, affectée, n'y ayant rien qui obligeât l'apôtre à se servir, pour dire *omnino*, d'un autre terme que de *δλως*, qu'il emploie ordinairement pour cela; et il convainc Julien par la traduction latine, *ne se trouvant presque aucuns livres latins où il ne soit écrit NATURA, par la nature, si ce n'est ceux*, poursuit-il, *que vous autres pélagiens aurez corrigés, ou plutôt que vous aurez corrompus*: d'où il conclut, et très-bien, que c'est là le sens naturel, puisque c'est celui où s'est porté le gros des traducteurs; et que d'ailleurs il ne peut pas être mauvais, puisque, s'il était mauvais, l'ancienne interprétation s'en serait donnée de garde, et ne l'aurait pas suivi. On voit donc que saint Augustin sait remuer les livres quand il faut, et en tirer tout l'avantage.

Troisièmement, il ne faut point imputer la traduction, *naturá*, à l'ignorance de la langue grecque, puisqu'il est certain que les plus anciens et les plus doctes commentateurs grecs, comme Origène contre Celse et sur saint Jean<sup>5</sup> et saint Chrysostôme<sup>6</sup> ont entendu la *nature* même, et non autre chose. Théodoret ne s'en est pas éloigné. Théophylacte interprète<sup>7</sup>: *Nous avons irrité Dieu, et nous n'étions que colère* (tant la colère de Dieu nous avait pénétrés); *et comme le Fils de l'homme est homme par la nature*,

<sup>1</sup> Cont. Jul. lib. VI, cap. X, n° 32, p. 680. Op. Imp. lib. II, cap. CCXXVIII, p. 1008, et lib. IV, cap. CXXIII, p. 1210.

<sup>2</sup> Fid. loc. jam citat. cont. Jul.

<sup>3</sup> Oper. imp. loc. cit.

<sup>4</sup> Fid. loc. jam citat. cont. Jul. lib. VI, cap. X.

<sup>5</sup> Orig. lib. III cont. Cels. p. 149, 150, 151. In Jo. Huel. t. XXIII, fn. p. 315; xxv, p. 325.

<sup>6</sup> Chyrs. hic.

<sup>7</sup> Theophyl. hic.